



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

VILLE D'ORMESSON-SUR-MARNE

Conseil Municipal du 26 janvier 2021

Accusé de réception en préfecture
094-219400553-20210126-DEL20210126_3-DE
Date de télétransmission : 01/02/2021
Date de réception préfecture : 01/02/2021

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Contexte, caractéristiques principales et présentation des ratios obligatoires

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les Recettes de Fonctionnement

A- Vue d'ensemble

B- Détail des recettes et évolution

- Les impôts et taxes
- Concours de l'Etat
- Produits des services

2) Les Dépenses de Fonctionnement

A- Vue d'ensemble

B- Détail des dépenses et évolution

- Les charges de personnel
- Les charges financières

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Vue d'ensemble de la section d'investissement et évolution de la dette

B- Le programme d'investissement 2021

Montant global et détail par secteur d'action

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- Quelques éléments de contexte

Le contexte macroéconomique retenu pour établir le projet de loi de finances et les projections 2021 du budget d'Ormesson-sur-Marne est extrêmement instable et subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire.

Les projections de l'Etat français sont volontaristes et optimistes en prenant en compte un rebond massif de l'économie en 2021.

L'année 2020 ayant été fortement perturbée par les aléas sanitaires et économiques, le niveau de dépenses ayant servi de base à l'établissement des dépenses du budget primitif a été celui de 2019, dernier exercice fiable pour ce faire.

En revanche, en termes de recettes, n'ayant aucune certitude sur l'évolution de la crise sanitaire, les prévisions ont été basées sur l'année 2020, notamment en termes de redevances des services publics.

Dans ce contexte incertain, plusieurs réformes d'ampleur touchent de près aux collectivités territoriales et vont impacter très directement le budget 2021 :

- La réforme fiscale pour le fonctionnement
- Le plan de relance pour l'investissement

Le BP 2021 est donc un budget qui s'est construit autour des impératifs suivants :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement
- Démarrage des travaux d'ampleur du mandat en 2021, notamment sur les bâtiments scolaires et nécessité de recourir à l'emprunt

Le Budget Primitif (BP) 2021 est établi sur le même schéma calendaire que le BP 2020, c'est-à-dire que le vote est avancé de deux mois puisqu'il passe de fin mars à fin janvier.

Ce changement aboutit à une conséquence principale : le budget prévisionnel 2021 est de fait plus incertain :

- La plupart des recettes financières ne peuvent être inscrites aujourd'hui (bases fiscales, excédent de fonctionnement 2020, etc.)
- Le point de départ pour la prévision budgétaire 2021 des services est une réalisation de l'exercice 2019 achevée.

Les arbitrages budgétaires ont donc été extrêmement rigoureux : chaque dépense a dû être scrupuleusement justifiée par les services, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ces arbitrages ont été menés en regroupant les dépenses et les recettes par enveloppes : d'actions en fonctionnement, de projets en investissement.

Par ailleurs, en raison du début de mandat, un plan pluriannuel d'investissement 2021-2026 a été mis en place.

- Les grands équilibres

La présentation générale du budget reprend les grands équilibres tant en ce qui concerne la section de fonctionnement que la section d'investissement, qui pour rappel, doivent être, chacune, équilibrées entre les recettes et les dépenses.

Pour la cinquième année consécutive, la section de fonctionnement 2021 intègre les flux financiers entre la ville, la Métropole du Grand Paris et le Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

Le total s'élève donc à **14 321 921,00 €** ; dont 3 000 000 € pour le Territoire GPSEA qui ne font que transiter dans les lignes comptables.

La section d'investissement s'équilibre à **5 031 030,00 €**.

- Les ratios obligatoires

Le budget primitif doit présenter un certain nombre de ratios obligatoires et la comparaison avec la moyenne nationale de la strate de la collectivité.

Cette comparaison perd beaucoup de son sens dès lors que les moyennes nationales sont celles des données 2015. On peut d'ailleurs s'apercevoir que les données de la Dotation Globale de Fonctionnement ne prennent pas en compte la diminution subie par les collectivités depuis lors : le ratio est 3 fois supérieur à celui d'Ormesson.

Les autres ratios subissent donc des écarts assez importants également vis-à-vis des moyennes nationales.

RATIOS	Ormesson-sur-Marne	Moyenne nationale de la strate (donnée 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 316,05	1 101,00
Produits des impositions directes / population	923,36	537,00
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 364,38	1 283,00
Dépenses d'équipement brut / population	380,39	236,00
Encours de la dette / population	1 209,75	866,00
DGF / population	64,52	214,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	44,11	59,10
Dépenses de fonct. et remboursement en capital / recettes réelles de fonctionnement	103,22	92,50
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27,88	18,40
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	88,67	67,50

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services communaux et permettant de faire fonctionner les services publics communaux

1. Les recettes de fonctionnement

Il est à noter que suite à l'avancement du vote du budget primitif 2021 en janvier au lieu de mars précédemment, l'excédent 2020 ne peut pas être repris puisque les comptes ne sont pas encore arrêtés.

A. *Vue d'ensemble*

Les recettes de fonctionnement représentent la somme globale de 14 321 921,00 euros, dont 14 215 496,00 euros de recettes réelles de fonctionnement. La baisse entre le total des recettes de fonctionnement au BP 2020 et au BP 2021 s'explique par la crise sanitaire du COVID-19 qui devrait encore perdurer une partie de l'année 2021.

Chapitre	Libellé	Prévision 2020	Prévision 2021
013	Atténuations de charges	15 000,00	15 000,00
70	Pdts des sces, du domaine et ventes diverses	849 500,00	604 050,00
73	Impôts et taxes	11 985 596,00	12 251 481,00
74	Dotations et participations	1 314 200,00	1 183 045,00
75	Autres produits de gestion courante	141 920,00	160 920,00
Total des recettes de gestion courante		14 306 216,00	14 214 496,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 316 216,00	14 215 496,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	106 425,00	106 425,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		106 425,00	106 425,00
TOTAL		14 422 641,00	14 321 921,00
002 Excédent de fonctionnement		0,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement		14 422 641,00	14 321 921,00

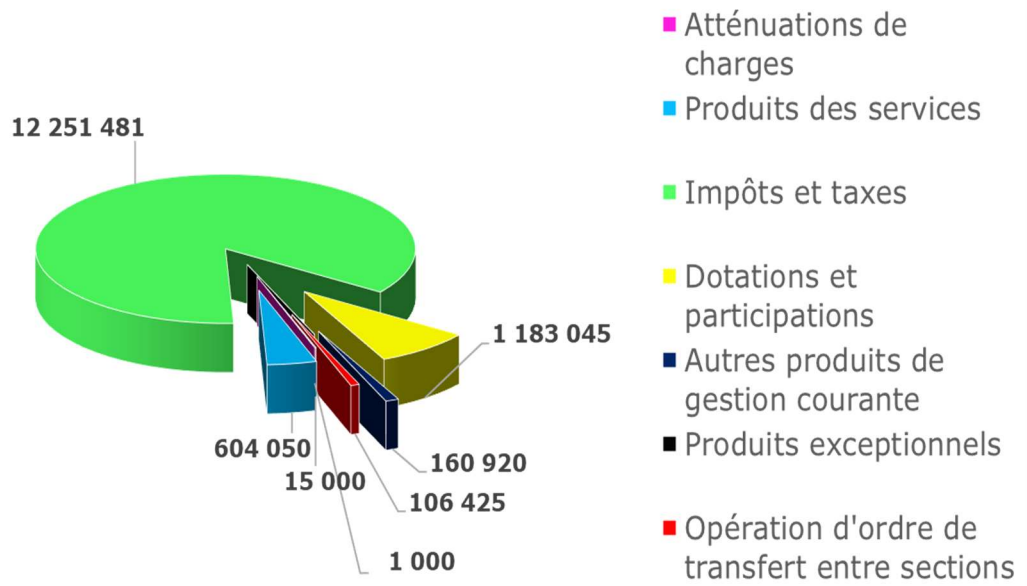
B. *Détail des recettes et évolutions*

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées :

- **Des recettes fiscales** provenant des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) et d'autres impôts et taxes. Les taux d'imposition n'évolueront pas en 2021 et le dégrèvement de la taxe d'habitation doit être entièrement compensé par l'Etat. Toutefois, l'étude d'impact de la réforme, réalisée à partir des bases fiscales 2019 revalorisées forfaitairement de 0,9 %, révèle que la dynamique de la taxe d'habitation ne sera pas compensée au titre de la réforme fiscale. Le montant de la taxe d'habitation 2020 sera donc perçu par la commune en 2021, sans tenir compte de la dynamique des bases (dès lors que de nouveaux habitants arrivent, cette recette augmentait mécaniquement). En 2021, ce sont près de 260 000€ que la Commune d'Ormesson-sur-Marne ne percevra pas.
- **Des concours de l'État** (dotation globale de fonctionnement, compensations fiscales, etc.) et **des participations diverses provenant d'autres collectivités** ou organismes publics. Les dotations de l'Etat sont gelées selon les engagements du projet de loi de finances de l'Etat. Le principe retenu pour le montant de la DGF est que le réalisé 2020 sera reconduit en 2021 à hauteur de 672 245 euros. En revanche, l'inscription de l'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris se régularise à la baisse.
- **Du produit de la tarification des services publics** (droits d'entrée, restaurants scolaires, crèches, etc.) et des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (droits de place, redevances, etc.). Ces produits sont en diminution suite à la mise en place de la DSP périscolaire.

Cette section comprend également d'autres recettes comme les atténuations de charges (remboursements sur rémunération du personnel ou charges sociales).

Les recettes de fonctionnement du BP 2021 sont ainsi réparties par nature :



2. Les dépenses de fonctionnement

Au titre des dépenses de fonctionnement figurent les charges de personnel, de fournitures et de consommations courantes (électricité, téléphone), paiement des prestations de services, participation aux charges d'organismes extérieurs comme les syndicats intercommunaux ainsi que les subventions aux associations.

Outre ces dépenses de gestion des services, cette section comprend les intérêts des emprunts, les reversements sur recettes comme le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et la pénalité SRU.

Enfin, en opération d'ordre, les dotations aux amortissements et aux provisions.

A- *Vue d'ensemble*

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport au BP 2020 en raison d'une petite augmentation des charges de personnel et l'augmentation de la pénalité de la loi SRU. L'exercice 2020 n'étant pas encore clôturé, l'excédent ne peut pas être repris au budget, et le virement à la section d'investissement n'en prend **ti**ent pas compte.

Chapitre	Libellé	Prévision 2020	Prévision 2021
011	Charges à caractère général	2 726 034,00	2 725 876,00
012	Dépenses de personnel	5 863 386,00	6 047 586,00
014	Atténuations de produits	394 000,00	692 649,00
65	Autres charges de gestion courante	4 164 500,00	3 900 210,00
Total des dépenses de gestion courante		13 147 920,00	13 366 321,00
66	Remboursement des intérêts de la dette	405 000,00	340 000,00
67	Charges exceptionnelles, dont remboursement assurances	13 700,00	5 600,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 566 620,00	13 711 921,00
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00	0,00
042	Amortissements	556 021,00	610 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		856 021,00	610 000,00
TOTAL		14 422 641,00	14 321 921,00

B- Détail des dépenses et évolution

Un effort particulier a été fourni pour restreindre au maximum l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement, tout en devant respecter l'impératif de continuité et d'amélioration continues du niveau de service public.

- Les charges de personnel

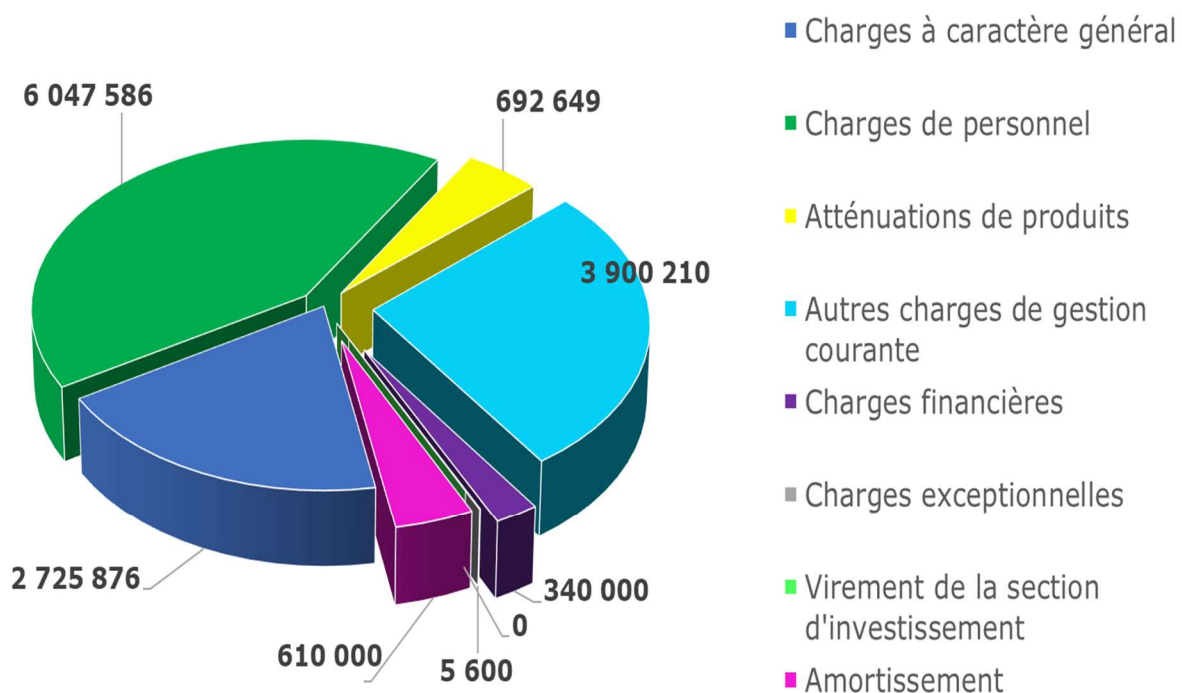
Par ailleurs, les charges de personnel sont en augmentation de 184 200 euros,

Cette augmentation est due au stade de maturité auquel est parvenue l'administration après une intense phase de réorganisations et de réductions de postes. Elle intègre donc l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Seule une nouvelle phase de restructuration structurelle permettrait de réduire la masse salariale, l'exercice 2021 est consacré à la préparation de cette restructuration, et implique un certain nombre de dépenses nouvelles, maîtrisées, et permettant à termes d'engendrer de nouvelles économies.

- Les charges financières

Les charges financières sont en légère diminution par rapport au BP 2020 en raison de l'extinction de 3 emprunts en 2019 et les taux actuellement très bas.



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

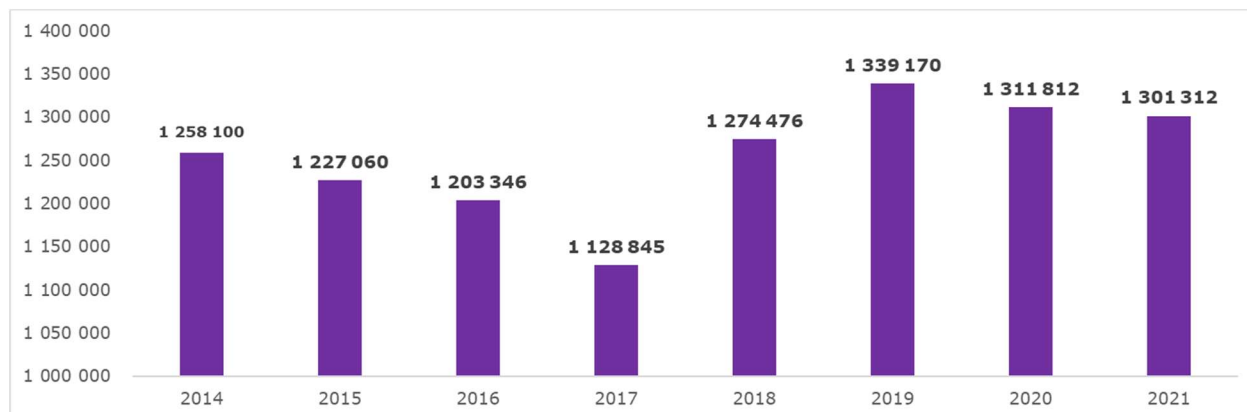
A- Vue d'ensemble de la section d'investissement et évolution de la dette

DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE	
Immobilisations incorporelles	338 540,00
Immobilisations corporelles	2 221 753,27
Immobilisations en cours	1 403 000,00
Emprunts et dettes assimilées	961 311,73
Opération ordre de transfert entre section	106 425,00
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT	5 031 030,00

Afin de financer une partie de ces dépenses d'investissements, une enveloppe d'emprunt de 3 400 000 euros a été prise en compte au BP 2021.

EVOLUTION DE LA DETTE

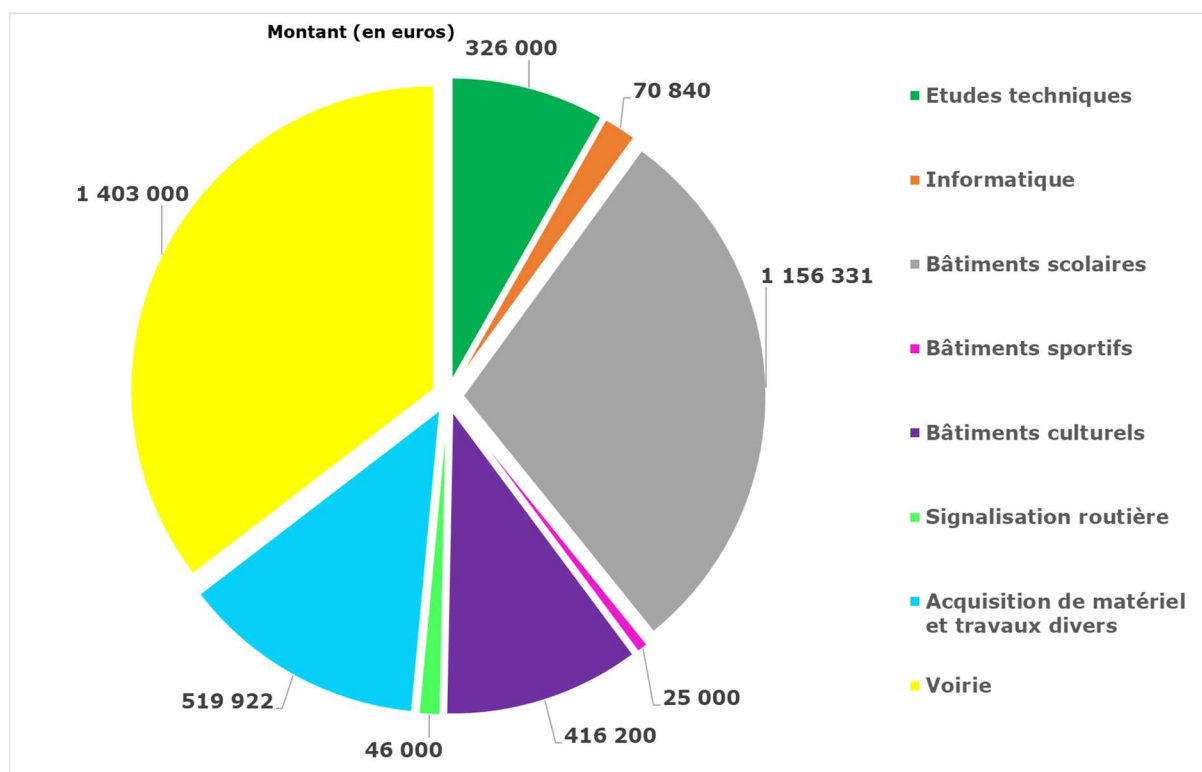
Le graphique ci-dessous représente l'évolution des montants de remboursement des emprunts de la Commune par an : capital et intérêts



Le remboursement de la dette en capital s'élève à **961 311,73 €** au chapitre 16 pour le BP 2021.

B- Le programme d'investissement 2021 : détail par secteur d'action

Le programme d'investissement s'élève à 3 963 293,27 euros pour le BP 2021. Ce programme se répartit comme suit par secteur d'intervention :



Les investissements prévus sont, en outre :

- Des études techniques préalables à la réalisation de travaux : pour les groupes scolaires des Cantoux, Anatole France,
- Achat de licences informatiques et de logiciels,
- Ecole A. le Nôtre : travaux divers (isolation, fenêtres, menuiserie),
- Ecole maternelle A. France : début des travaux d'agrandissement,
- CCAS : pose de fenêtres,
- Cuisine Centrale : travaux dalle sol
- Centre Culturel : réparation toiture,
- Acquisition de matériel et travaux divers : mobiliers, autres immobilisations diverses, outillage technique, matériel de bureau et informatique,
- Rénovation de l'éclairage public,
- Travaux de signalisation routière,
- Travaux divers de voirie et d'enfouissement avenue Général de Gaulle et rue des Cantoux.

CONCLUSION

L'exercice budgétaire comprend les documents suivants dont le calendrier prévisionnel est ci-après détaillé :

- Le budget primitif, qui découle des propositions présentées lors du rapport d'orientation budgétaire. C'est ce document qui est présenté au vote ce jour.
- Le compte administratif de l'année N-1 permettant de faire de résultat de l'exercice antérieure et de dégager les reports sur le budget N. Il devrait être présenté lors de la réunion du Conseil Municipal de mars.
- Un budget supplémentaire reprenant les excédents dégagés par l'exercice de l'année antérieure et intégrant les modifications éventuelles de bases fiscales notifiées par l'Etat lors du 1^{er} semestre 2021. Il devrait également être présenté lors du Conseil Municipal de mars, les excédents à reporter découlant du compte administratif ci-avant évoqué.
- Une ou plusieurs décisions modificatives éen cours d'exercice N : ces décisions, en fonction des besoins d'ajustement du Budget 2021, seront présentées en Conseil Municipal sur le dernier trimestre 2021.

La gestion financière de la Ville ne se résume plus à un simple exercice comptable.

Elle s'appuie donc sur :

- Des prévisions budgétaires circonstanciées et argumentées,
- Un suivi et un contrôle de l'exécution budgétaire strict et rigoureux,
- Des efforts constants d'économies et de recherches de financements,
- Des analyses financières objectives,
- Des outils et des méthodes en pleine évolution,
- Une surveillance constante de ses capacités d'épargne et de désendettement.

Dans le même temps, la Ville s'inscrit dans un cadre institutionnel et financier qu'elle doit prendre en considération :

- Des baisses notoires des participations de l'Etat mais également une grande incertitude quant à la réforme de la taxe d'habitation,
- Des opportunités liées au soutien du Territoire (GPSEA).

Elle doit tenir compte, sans effet alarmiste, de l'évolution des équipements et des services liés à l'accroissement de la population et doit constamment et efficacement viser la ligne de l'équilibre par l'effort et la raison.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2021.